

#### Claudine DELOMENIE – 01 46 83 57 85

claudine.delomenie@universite-paris-saclay.fr

Emy PONSARDIN – 01 46 83 57 85 emy.ponsardin@universite-paris-saclay.fr

Date: 29/01/2021

Version: v1

**CHARTE** 

Page 1 sur 8

# CHARTE DE LA PLATEFORME ACTAGEN

#### **SOMMAIRE**

SUMMAIRE		
1.	INTRODUCTION	1
2.	PRÉSENTATION DE L'IPSIT ET DE LA PLATEFORME	2
3.	DÉMARCHE PRÉALABLE A LA RÉALISATION DE PROJETS SCIENTIFIQUES SUR LA PLATEFORME	2
4.	RÉALISATION DE PROJETS SCIENTIFIQUES SUR LA PLATEFORME	3
4.1	Prestations et rendu des résultats	3
4.2	Réservation et accès aux plateformes	4
4.3	Hygiène et sécurité des manipulations et stockage des échantillons sur la plateforme	5
4.4	Sauvegarde des données et confidentialité des résultats	5
4.5	Valorisation des apports scientifiques et techniques de la plateforme	6
5.	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA PLATEFORME	7
6.	PAGE A REMETTRE SIGNÉE AU RESPONSABLE DE LA PLATEFORME	8

## 1. INTRODUCTION

Une plateforme est un regroupement d'équipements et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources technologiques de haut niveau. Cette charte présente la plateforme, son fonctionnement, et définit les règles d'accès, les droits et les devoirs des utilisateurs souhaitant développer des projets scientifiques à l'aide des technologies présentes sur la plateforme.

La plateforme est ouverte aux équipes, quels que soient leur rattachement (organisme public, entreprise privée...), leur thématique de recherche et leur localisation.

Cette charte doit être signée par chaque utilisateur, le porteur du projet et le responsable de l'équipe ou de l'unité, avant tout accès à la plateforme. Le terme utilisateur employé ici peut désigner plusieurs personnes.



## 2. PRÉSENTATION DE L'IPSIT ET DE LA PLATEFORME

L'unité « Ingénierie et Plateformes au Service de l'Innovation Thérapeutique » (IPSIT) est une unité mixte de service (UMS) placée sous la tutelle de trois organismes : l'Inserm, l'Université Paris-Saclay et le CNRS. L'objectif de l'UMS-IPSIT est d'apporter aux laboratoires publics et privés, les expertises scientifiques et méthodologiques et l'instrumentation nécessaires à la réalisation de leurs projets.

L'UMS-IPSIT regroupe 11 plateformes technologiques : Animalerie et Exploration fonctionnelle (ANIMEX), Imagerie cellulaire (MIPSIT), Protéomique (PROT), Transcriptomique et génomique (ACTAGen), Spectrométrie de masse et Lipidomique (SAMM), Criblage moléculaire (CIBLOT), Immunomonitorage par cytométrie en flux et de masse (PLAIMMO), Interactions Moléculaires (INTERMOL), Pathologie expérimentale et télé-expertise (PHIC), Verrerie Scientifique et Technique (VERRESCIENTECH) et Bioinformatique (BIOINFO). Ces plateformes sont financées par l'Université Paris-Saclay, l'Inserm, le CNRS, les laboratoires de la Structure Fédérative de Recherche IPSIT et la Région Ile de France.

La plateforme ACTAGen est installée sur le site de l'UFR de Pharmacie (Tour E1, niveau 1) à Châtenay-Malabry.

Le fonctionnement et l'animation de la plateforme sont placés sous la responsabilité des responsables techniques et des référents scientifiques (voir liste en partie 5), dont les utilisateurs s'engagent à respecter les consignes.

La Plateforme ACTAGen assure la préparation et la qualification d'extraits ARN et ADN. Elle dispose des technologies biopuces d'expression, PCR quantitative en temps réel, et préparation de librairies de fragments pour le séquençage RNA-SEQ et DNA-SEQ. Elle réalise également le génotypage par PCR et électrophorèse, l'identification de variants alléliques par HRM (fusion haute résolution) et l'étude de thermostabilité de protéines par TSA (thermal shift assay).

# 3. DÉMARCHE PRÉALABLE A LA RÉALISATION DE PROJETS SCIENTIFIQUES SUR LA PLATEFORME

Avant toute réalisation de prestations sur la plateforme, une réunion est programmée entre le responsable technique de la plateforme, le porteur de projet et l'utilisateur désigné pour travailler sur la plateforme. Au cours de cette réunion seront discutés les moyens nécessaires à la réalisation du projet et sa faisabilité. Les tarifs en cours de validité seront présentés. Ces tarifs sont actualisés annuellement et sont disponibles sur demande.

A l'issue de cette réunion, une fiche projet sera renseignée et signée par chaque utilisateur, le porteur de projet et le responsable d'équipe ou d'unité. La signature de la charte et de la fiche projet engage l'équipe utilisatrice :

à respecter les règles d'utilisation de la plateforme,
à régler la totalité des prestations effectuées suivant les tarifs en vigueur lors de leur réalisation,
l à reconnaître l'activité de la plateforme et de ses personnels dans les communications scientifiques
(articles, rapports, présentations orales, posters, etc.) contenant des résultats obtenus sur la
plateforme, en mentionnant le personnel et la plateforme dans les auteurs ou les remerciements,
selon le type de prestations effectuées (voir <b>4.5</b> ).



Version: v1

Page 3 sur 8

Le personnel de la plateforme s'investit et fait ses meilleurs efforts pour satisfaire les utilisateurs. Il est attendu que les utilisateurs aient un comportement respectueux envers le personnel de la plateforme.

# 4. RÉALISATION DE PROJETS SCIENTIFIQUES SUR LA PLATEFORME

#### 4.1. Prestations et rendu des résultats

Quatre principaux types de prestations (P1 à P4) sont proposés par la plateforme dans le cadre d'un projet. Les prestations proposées par la plateforme ACTAGen sont cochées et définies ci-dessous.

A ces prestations correspondent des tarifications validées par l'Université et présentées dans la grille tarifaire de la plateforme. La plateforme fournit les consommables nécessaires à la réalisation des procédures expérimentales qu'elle a validées sur ses équipements. Le coût des consommables est inclus dans le prix des prestations facturées à l'utilisateur.

## ☐ Prestation P1 : Utilisation autonome

L'utilisateur désigné par le responsable du projet, et dont la formation a été validée par le personnel de la plateforme, réalise en toute autonomie les expériences sur les équipements de la plateforme, dans le respect des règles de la plateforme. Le personnel de la plateforme reste disponible pour tout conseil ponctuel et résolution de problèmes techniques, durant les horaires d'ouverture du service.

L'utilisateur est responsable de la récupération de ses données brutes, des résultats qui en découlent et de leur interprétation scientifique. La plateforme n'en est pas responsable.

Dans le cas P1, la plateforme et/ou son personnel doivent obligatoirement être cités dans les remerciements des communications scientifiques.

## ☐ Prestation P2 : Formation de l'utilisateur

L'utilisateur désigné par le responsable du projet est formé à différentes techniques par le référent technique de son laboratoire d'appartenance et/ou par le personnel de la plateforme. L'acquisition d'une autonomie de travail satisfaisante est validée par la plateforme, et permet d'accéder à une prestation P1 ou P3-Type 1.

Cette prestation renvoie au cas P1 ou P3 concernant le rendu des résultats.

Dans le cas P2, le personnel et la plateforme doivent obligatoirement *a minima* être cités dans les remerciements des communications scientifiques.

## Prestation P3 : Collaboration

## • Type 1:

Le personnel de la plateforme accompagne scientifiquement et techniquement l'utilisateur qui réalise tout ou partie des expériences nécessaires à la réalisation du projet et de l'analyse des données, selon la



Version: v1

Page 4 sur 8

stratégie définie au préalable. Le porteur de projet s'engage à donner à la plateforme un droit de regard sur les données générées avec ses équipements.

L'utilisateur est responsable de la récupération de ses données brutes, des résultats qui en découlent et de leur interprétation scientifique. La plateforme apporte son expertise à l'utilisateur dans ces actions, et elle peut superviser la rédaction du rapport d'analyse, qui reste à la charge de l'utilisateur.

#### • Type 2 :

Le personnel de la plateforme effectue la totalité des expériences nécessaires à la réalisation du projet et/ou l'analyse des données, selon la stratégie définie au préalable. Il communique avec le responsable de projet tout au long de l'étude.

La plateforme communique les données brutes et résultats obtenus, par mail à l'utilisateur et au porteur de projet. Le cas échéant, elle rédige un rapport.

Dans le cas P3, le personnel et la plateforme doivent obligatoirement être signataires (auteurs) des communications scientifiques et doivent impérativement valider les paragraphes qui les concernent avant publication.

## ☐ Prestation P4 : Prestation de service.

Le personnel de la plateforme effectue les expériences en tant que prestataire, en ayant préalablement défini avec le porteur de projet, les conditions d'obtention, de stockage et d'envoi de ses échantillons avant analyse. La plateforme dégage toute responsabilité quant aux résultats obtenus après analyse si les échantillons reçus ne répondent pas aux conditions demandées.

La plateforme communique les données brutes obtenues, par mail au porteur de projet. Le cas échéant, elle rédige un rapport technique. Elle ne fournit pas d'apport scientifique dans le projet et dégage toute responsabilité quant à l'interprétation des résultats obtenus.

Dans le cas P4, la plateforme et/ou son personnel peuvent être cités dans les remerciements des communications scientifiques (voir 4.5).

Le type de prestation pourra être revu en cours de projet si nécessaire.

## 4.2. Réservation et accès aux plateformes

Dans le cas d'une prestation P1, P2 ou P3-Type1, l'utilisateur peut demander au responsable de la plateforme ses identifiants d'accès au système de réservation des instruments BookMyLab en utilisant la fonction de demande de compte située sur la page d'accueil (<a href="http://ipsittransprotcore.bookmylab.com">http://ipsittransprotcore.bookmylab.com</a>). Après avoir réservé sur le calendrier en ligne, l'utilisateur doit acheminer ses échantillons et venir utiliser les instruments aux horaires et dates convenus lors de la réservation. Sauf indication contraire, les plages réservées doivent correspondre exclusivement au temps effectif d'occupation de l'instrument et ne doivent pas inclure le temps en amont (préparation à la paillasse) ni en aval (analyses de données) de l'utilisation de l'instrument.



Version: v1

Page 5 sur 8

Pour pouvoir accéder aux locaux de la plateforme avec son badge, l'utilisateur doit en faire la demande par mail au responsable de la plateforme, en lui précisant son n° de badge, son statut, son équipe d'appartenance et la date de fin du besoin d'accès. Les utilisateurs peuvent venir sur la plateforme pendant la plage horaire d'activité des badges (7h-21h du lundi au vendredi et 7h-17h le samedi) et de préférence aux horaires d'ouverture de la plateforme (9h-18h du lundi au vendredi). Tout besoin d'accès en dehors de ces horaires doit être formulé de manière anticipée auprès du responsable de plateforme.

L'accès aux locaux de la plateforme et à la réservation des instruments est accordé par le responsable de plateforme aux personnes ayant été formées à l'utilisation des instruments.

Les utilisateurs travaillant sur les plateformes de l'IPSIT sont placés sous l'entière responsabilité de leur directeur d'unité. De plus, l'utilisateur autonome venant travailler de manière isolée sur une plateforme de l'IPSIT doit s'équiper d'un dispositif de protection du travailleur isolé (PTI).

## 4.3. Hygiène et sécurité des manipulations et stockage des échantillons sur la plateforme

Lors du premier accès à la plateforme, les règles d'hygiène et sécurité seront rappelées. Le porteur du projet doit informer le personnel de la plateforme, via la fiche projet, des risques chimiques ou biologiques éventuels apportés par les échantillons. Par ailleurs, la plateforme n'est pas habilitée à travailler sur des substances radioactives, il est donc interdit d'en apporter et d'en manipuler sur la plateforme. Les utilisateurs doivent respecter les consignes en vigueur sur la plateforme concernant l'élimination des déchets chimiques ou biologiques, et utiliser les contenants spécifiques.

Dans le cas où les échantillons appartenant à l'utilisateur sont stockés sur la plateforme, cette dernière n'est plus responsable des échantillons qui seraient stockés dans ses locaux au-delà de 6 mois après la fin du projet réalisé sur la plateforme, dans le cadre d'une prestation P1, P2 ou P3. Ce délai est porté à 12 mois dans le cadre d'une prestation P4. La plateforme n'est engagée sur ces durées que dans la limite de sa capacité de stockage. Au-delà de ces durées ou en cas de capacité de stockage insuffisante, la plateforme fait un rappel à l'utilisateur par mail et procède à l'élimination des échantillons si ce dernier ne manifeste pas le souhait de les récupérer. La plateforme se réserve la possibilité d'éliminer les échantillons non étiquetés.

L'utilisateur est tenu de laisser tout équipement en parfait état de propreté et de fonctionnement après utilisation, et de signaler au responsable de la plateforme tout dysfonctionnement.

Le responsable de la plateforme se réserve la possibilité d'appliquer des pénalités telles que la facturation d'un forfait « nettoyage » ou « élimination des déchets » de 100 € HT après relance par mail sans réponse sous 7 jours ouvrés, voire de suspendre l'accès à toute personne ne respectant pas les bonnes pratiques.

## 4.4. Sauvegarde des données et confidentialité des résultats

L'utilisateur est responsable de la sauvegarde de ses données. La procédure suivante de sauvegarde des données est proposée par la plateforme à l'utilisateur.



Version: v1 P

Page 6 sur 8

Pour toute prestation, l'utilisateur ou le personnel de la plateforme archive les fichiers générés lors de l'analyse dans l'arborescence de dossiers prévue à cet effet dans l'ordinateur de pilotage de l'instrument. Pendant une durée minimale de 3 ans après leur création, ces fichiers doivent rester dans l'ordinateur de pilotage pour les besoins de la gestion de la plateforme. Dans le cas d'une prestation P1, P2 ou P3-1, l'utilisateur transfère par mail une copie des fichiers générés lors de l'analyse et les sauvegarde sur le support de son choix. Si et seulement si l'ordinateur de pilotage n'est pas relié à internet, un disque externe ou une clé USB peuvent être utilisés pour copier les données. Dans le cas d'une prestation P3-2 ou P4, le personnel de la plateforme sauvegarde les fichiers générés par les analyses dont il a la charge, sur le serveur de fichiers de l'Université dans un dossier spécifique au projet concerné.

La plateforme procède à une sauvegarde annuelle sur le serveur de l'Université de toutes les données générées au cours de l'année précédente, et présentes dans les ordinateurs de pilotage des instruments. La plateforme ne peut pas être tenue pour responsable de la perte de données. La plateforme n'efface en aucun cas intentionnellement les données d'un utilisateur sans l'accord préalable de ce dernier. Le porteur du projet peut à tout moment demander par écrit à la plateforme la destruction immédiate de ses données.

La plateforme s'engage à ne pas divulguer de données ni de résultats en sa possession sans l'accord préalable des équipes concernées.

## 4.5. Valorisation des apports scientifiques et techniques de la plateforme

La plateforme fournit des prestations techniques et scientifiques grâce à l'expertise de son personnel. Les missions de la plateforme étant de former et conseiller les utilisateurs, de concevoir et mettre en œuvre des stratégies expérimentales, et d'aider à l'analyse et à l'interprétation des résultats, sa contribution doit être reconnue et valorisée. Toute communication scientifique (article, poster, conférence, mémoire, rapport, brevet, *etc.*) faisant référence à des résultats produits avec le concours de la plateforme se doit de suivre les règles de signature et de remerciement, selon le type de prestation.

## Cas P1 : Inclure dans le paragraphe Remerciements la phrase suivante :

« The authors acknowledge (facultatif : Prénom NOM), ACTAGen core facility from IPSIT, for access to its equipments and infrastructures. We also thank the Région Ile-de-France (ou autre source hors tutelles) for financial support (réservé aux équipements < 10 ans : non amortis) ».

## Cas P2:

Renvoie à P1 ou P3

## Cas P3 : Co-signature de la communication scientifique avec l'affiliation ci-dessous :

« UMS-IPSIT ACTAGen, Université Paris-Saclay, Inserm, CNRS, Ingénierie et Plateformes au Service de l'Innovation Thérapeutique, 92296, Châtenay-Malabry, France ».

## Inclure également dans le paragraphe Remerciements la phrase suivante :

« We thank the Région Ile-de-France (ou autre source hors tutelles) for financial support to ACTAGen core facility (réservé aux équipements < 10 ans : non amortis) ».

Version: v1

Page 7 sur 8

#### Cas P4:

« The authors acknowledge (facultatif : Prénom NOM), ACTAGen core facility from IPSIT, for providing xx data / analysis».

Dans tous les cas, la plateforme doit être informée de toute communication scientifique à laquelle ses équipements et/ou son personnel ont contribué. Dans le cas d'une co-signature de publication, le texte de la publication devra être communiqué au personnel de la plateforme avant soumission.

La plateforme pourrait communiquer dans des congrès nationaux et internationaux, les résultats scientifiques obtenus sous la forme de présentations orales ou affichées, avec l'accord des équipes concernées.

# 5. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA PLATEFORME

L'équipe de la plateforme est composée de :

- Claudine DELOMENIE (responsable plateforme), claudine.delomenie@universite-paris-saclay.fr; tél. 01 46 83 57 85
- Emy PONSARDIN (assistant-ingénieur) emy Ponsardin@universite-paris-saclay.fr; tél. 01 46 83 57 85
- Saadia KERDINE-RÖMER (référent scientifique), saadia.kerdine-romer@universite-paris-saclay.fr; tél. 01 46 83 57 79
- François FAY (référent scientifique),
  francois.fay@universite-paris-saclay.fr; tél. 01 46 83 57 44

Fait à CHATENAY-MALABRY, le .....

#### Charte de la Plateforme ACTAGen

Version : v1

Page 8 sur 8

# 6. PAGE A REMETTRE SIGNÉE AU RESPONSABLE DE LA PLATEFORME.

Cette charte doit être signée, avant tout accès à la plateforme, par chaque utilisateur, par le porteur du projet et le responsable de l'équipe ou de l'unité, qui s'engagent à en respecter tous les termes.

Cette charte est valable pour l'utilisateur signataire, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans. Elle doit être de nouveau présentée à la signature en cas de changement du responsable d'équipe ou d'unité.

Cachet du laboratoire ou de l'organisme Nom et Prénom de l'utilisateur \* : Prénom NOM Date: Signature: Nom et Prénom du porteur de projet : Prénom NOM Date: Signature: Nom et Prénom du responsable d'équipe ou d'unité : Prénom NOM Date: Signature: \*Collaborateur intervenant sur la plateforme NB : L'utilisateur, le porteur de projet et le responsable d'équipe peuvent être la même personne.